



Note d'organisation du championnat régional de Tir longue Distance de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

Pièces jointes :

- Annexe 1 : déroulement de la compétition et règlement

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) organise le championnat régional de Tir Longue Distance qui aura lieu les vendredi 20 et samedi 21 juin 2025 au camps de la Courtine (23100).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

La compétition est organisée conformément au règlement du championnat national de TLD validée par la FCD.

2.1 Responsable de l'organisation

Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine
Détachement Air 204
223 rue de Bègles - CS 21152
33068 Bordeaux Cedex
Tél : 05 57 53 64 39
Courriel : fcd.liguena@gmail.com

2.2 Chargé des sports de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

M. Michel CHARETTE
Tél : 06 68 92 46 29
Courriel : m.constant64@gmail.com

2.3 Animateur Technique Ligue de Nouvelle-Aquitaine

Michel CHARETTE – Animateur Technique Régional LNA « Tir Longue Distance »
Courriel : m.constant64@gmail.com
Tél : 06 68 92 46 29

2.4 CSA support

CSA La COURTINE
Bâtiment 70
Quartier General BENOIT
23100 LA COURTINE
Courriel : csalacourtine@gmail.com
Contact 1 : SEZALORY Éric – responsable section tir. Tel : 06 26 08 54 11
Contact 2 : LAUSENAZ ANDRE – secrétaire CSA. Tel : 06 13 73 42 97

2.5 Lieu de la compétition (cf. annexe 2)

Camp de La COURTINE
23100 La COURTINE

2.6 Arbitrage

L'arbitrage sera fourni par le CSA de La Courtine. Il sera assisté par des compétiteurs et dirigeants du CSA La COURTINE ayant des compétences en arbitrage.

3 DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1 Transport

Le transport est à la charge des participants.

3.2 Accueil

Les compétiteurs seront accueillis à partir du vendredi 20 juin 2025 à partir de 8h30.

3.3 Alimentation – hébergement

- Alimentation :

Le déjeuner du samedi 21 juin est inclus dans le montant des droits d'engagement à la compétition et se prendra en arrière des pas de tir (barbecue).

Les déjeuner et dîner du vendredi 20 juin peuvent être commandé pour la somme de 25 €. Les réservations et le paiement se font auprès de la ligue Nouvelle Aquitaine de la FCD au moment des inscriptions.

Un pot de fin de tournoi sera offert à l'issue de la proclamation des résultats et remise de récompenses.

Des bouteilles d'eau seront mises à disposition des compétiteurs sur les pas de tir.

- Hébergement :

L'hébergement est à la charge des participants.

Le camp offre néanmoins une possibilité d'hébergement collectif pour la nuit du vendredi au samedi, une participation aux frais de 10 € couvrant le petit déjeuner est demandé.

Il faut prévoir son couchage.

Les armes restent sous la responsabilité des compétiteurs.

Les réservations et le paiement se font auprès de la ligue Nouvelle Aquitaine de la FCD au moment des inscriptions. Possibilité de chambre individuel via l'hôtellerie du camp (non géré par les organisateurs) contact : Mr JOUVIE 0555836741 / Mr SANTIS 0555836561

3.4 Tenue - équipement – transport des armes

Compte tenu de la spécificité des épreuves et de la rusticité des pas de tir, la tenue sportive ne sera pas imposée mais doit rester de bon aloi : pantalons de type « jean » ou « cargo » et Sweat – shirt ou Tee-shirt au couleur du club, aucune tenue type militaire ne sera autorisée sauf pour les ayants droit.

Les tireurs doivent posséder les équipements minimaux suivants : protections auditives (les casques électroniques sont autorisés) et drapeau de sécurité pour les armes, protection oculaire conseillé.

Sur le site de la compétition, les armes sont transportées en housses ou mallettes et ne sont sorties sur le pas de tir que sur ordre de l'arbitre.

Les armes restent sous l'entière responsabilité des tireurs pendant toute la durée de la compétition

3.5 Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la Fédération, et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais les plus courts.

Les moyens mis en œuvre par le responsable du club hôte de l'évènement sont :

- Un défibrillateur et une trousse de premiers secours,
- En cas de problème, il sera fait appel au SAMU ou aux pompiers.

3.6 Lutte contre le dopage

En accord avec les directives des ministères chargés de la santé et des sports, et conformément à la réglementation de la fédération, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la

manifestation. Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place un local nécessaire aux contrôles anti-dopage.

4 PARTICIPATION, DEROGATIONS ET RESTRICTIONS

4.1 Engagement et droits d'inscription

Le championnat régional de TLD est ouvert à tous les clubs de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine affiliés à la FCD.

Le club organisateur, en fonction des places disponibles, peut inviter un club d'une ligue voisine. Ce club n'entrera pas en compte dans la proclamation des résultats et remise de récompenses.

Le nombre de compétiteurs est limité à 50 tireurs par épreuve.

La participation des clubs est **validée exclusivement par l'engagement dans SYGEMA** à réaliser **avant le mercredi 28 mai 2025** terme de rigueur.

A la clôture des inscriptions dans SYGEMA, le secrétariat de la ligue adressera à l'organisateur et Animateur Technique Régional (m.constant64@gmail.com) l'extraction SYGEMA des inscriptions pour permettre l'organisation de la compétition.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **55.00 € par compétiteur et 20.00 € par accompagnateur (participation aux frais)**.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

Les chèques seront envoyés à la ligue:

Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

Détachement Air 204

223 rue de Bègles - CS 21152

33068 Bordeaux Cedex

4.2 Dérogation

Après la clôture des inscriptions, il ne peut plus être procédé à une modification des inscriptions sauf dérogation accordée par le chargé des sports de la ligue après accord du président de la ligue, de l'ATL et du club organisateur.

4.3 Qualification des participants compétiteurs

Pour être autorisés de participation, les participants doivent détenir les licences permanente de la FCD au titre du club engagé et de la F.F.Tir. Ces deux licences doivent être établies pour la saison en cours et dûment complétée par l'intéressé et le club. Le certificat de non contre-indication à la pratique du Tir Sportif en compétition de chaque tireur est détenu par le club.

Les accompagnateurs devront au minimum être détenteurs d'une licence temporaire couvrant la période du challenge.

Aucun participant compétiteur n'est admis à participer à la compétition s'il n'est pas en possession des licences F.F.Tir et FCD pour quelque raison que ce soit.

5 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, SPECIFIQUE ET FINANCIÈRES

5.1 Licence de la fédération

Cf. § 4.3

5.2 Contrôle des pièces administratives

Les licences FCD et FFTir seront contrôlées sur place, avant le début de la compétition.

5.3 Disposition particulière

une pièce d'identité, devra obligatoirement être déposée à l'accueil du camp, pendant la durée de la compétition.

Aucun véhicule ne sera accepté dans l'enceinte du camp, un parking extérieur sera mis à disposition des compétiteurs avec un accès dédié.

Les déplacements se feront en convois depuis le parking compétiteur.

Un document détaillé sera fourni à l'issue des inscriptions, concernant, les différents lieux de parking, contrôles, restauration et hébergement de la compétition, ainsi qu'un règlement plus précis (nous

pouvons toujours être sujet à un changement de dernière minute)

5.4 Remboursement des frais de déplacements

Les frais de déplacements sont à la charge des clubs. Aucun remboursement ne sera effectué par la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

5.6 Assurances

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que le contrat d'assurance automobile souscrit par la Fédération auprès de la GMF si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance, avant le départ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine milite pour que ces activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable ; dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales seront privilégiées, l'ensemble des documents relatifs à cette manifestation sera transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux seront laissés propres.

6 DROIT À L'IMAGE

L'inscription entraîne renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

7 COMPTE RENDU

À l'issue de la manifestation, l'organisateur de la manifestation adressera à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et au chargé des sports de la ligue :

- Un compte-rendu sur le déroulement de la compétition avec quelques photos numériques et un court article pour la publication de « L'Aliénor ».
- Les résultats détaillés.
- Le bilan financier accompagné des pièces justificatives (factures, etc.) (Modèle de la Ligue).

8 LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

RAPPEL :

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives.

Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique

Michel CHARETTE
Responsable « Sport »
Ligue Nlle Aquitaine de la FCD

Destinataires :

- **Président(e)s des clubs**
- **Animateur Technique Ligue**
- **Membres de la commission sportive LNA**

ANNEXE I

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

1. Dates et Déroulement

- Dates
 - Jour 1 – Vendredi 20 juin 2025 :
 - 8h30 heures accueil des participant à l'entrée du camp, et dépose des pièces d'identités
 - 10h à 12h00 : Briefing de sécurité obligatoire pour tous les participants et contrôle des armes.
 - 12h00 à 13h30 : Repas.
 - 13h30 à 16h30 : Premiers tirs pour les deux catégories.
 - 19h00 Apéritif suivi du diner.
 - Jour 2 – Samedi 21 juin 2025
 - 7h30 : Petit déjeuner
 - 9h00 à 12h00 : Suite et fin des tirs pour les deux catégories.
 - 12h00 à 14h00 : Repas.
 - 14h30 : Annonce des résultats et remise des prix
- Lieu :
 - Camp militaire de La Courtine, pas de tir PF03
- Public concerné :
 - 50 participants maximum par épreuve, sur inscription préalable.
 - Les participants doivent être en possession d'armes de catégorie B ou C conformes aux spécifications du règlement les participants devront pouvoir présenter les documents papier relatifs à leurs armes.
- Règles additionnelles
 - Les transactions commerciales sont strictement interdites sur le camp de La Courtine.
- Catégories et Distances
 - Catégorie 5.56 x 45 OTAN : Tirs à des distances comprises entre 150 et 600 m. Tir en appui
 - Catégorie 7.62 OTAN : Tirs à des distances comprises entre 600 et 1000 m. Tir couché
 - Duré de l'épreuve pour chaque catégories, 7 minutes

3. Organisation Logistique

- Infrastructures disponibles
 - Une zone de tir par équipe, d'une superficie de 3 x 3 m minimum.
 - Cibles basculantes rectangulaire de couleur, ajustées aux distances précises.
 - Zone de rassemblement pour les participants.
 - Postes d'arbitrage et de gestion des scores.
 - Poste de contrôle des armes par les arbitres

- Matériel requis
 - Les participants doivent prévoir leurs propres supports (avant et arrière).
 - Le tir sur sac est autorisé.

- Personnel clé :
 - Éric SEZALORY sera le coordinateur principal pour la supervision et la gestion des imprévus.
 - Les arbitres seront : Philippe CASTAGNA, Michel et Arnaud CAMBOULIVE, Baptiste BOUILLE, Brandon PERROT, Fabien BARRAT, et Gaspard THOMAS. Ils assureront le contrôle des tirs, l'enregistrement des scores, ainsi que le contrôle des armes le vendredi matin et lors du passage des concurrents.
 - Régis CHAMBRE sera responsable de la gestion logistique et de l'accueil.
 - Laurent COUDERT responsable des cibles

4. Programme Détaillé

Vendredi 20 juin

- ✓ 8h30 accueil des participants et dépose des pièces d'identité auprès du poste de garde
- ✓ 10h à 10h30 : Briefing de sécurité. Présence obligatoire.
- ✓ 10h30 à 12h00 : Inspection des équipements et des armes par les arbitres.
- ✓ 13h30 à 16h30 : Début des tirs (ordre de passage tiré au sort).

Samedi 21 juin

- ✓ 7h30 petit déjeuner
- ✓ 09h00 à 12h00 : Suite des tirs et fin de la compétition.
- ✓ 14h30 : Annonce des résultats et remise des prix. Une collation sans alcool sera proposée après la remise des prix par les autorités du camp.

5. Critères et Règles de Participation

- Inscription
 - Limite de 50 participants par épreuve.
 - Formulaire à remplir en ligne via la plateforme SYGEMA

- Règles essentielles
 - Toutes les armes doivent être équipées d'un témoin de chambre vide lorsqu'elles ne sont pas en phase de tir.
 - Les protections auditives sont obligatoires ; les protections oculaires sont recommandées.
 - Le non-respect des horaires entrainera la disqualification immédiate.
 - Tout contournement du règlement entrainera une disqualification immédiate.
 - Un verrou de pontet est obligatoire pour le stockage des armes en chambre

6. Mise en Place des Scores et Arbitrage

- Les scores sont calculés en fonction des coefficients multiplicateurs définis dans le règlement :
 - ✓ Impact coup N°1 = 4 x distance
 - ✓ Impact coup N°2 = 3 x distance
 - ✓ Impact coup N°3 = 2 x distance
 - ✓ Impact coup N°4 = 1 x distance
 - ✓ Bonus temps
- Les arbitres enregistreront les résultats et géreront toute réclamation dans un délai de 30 minutes après chaque passage.

7. Répartition des rôles pour les organisateurs

- Coordinateur Principal : Supervision de l'événement et gestion des imprévus.
- Responsable des Cibles : Installation et entretien des cibles basculantes SC2.
- Arbitres : Contrôle des tirs, validation des impacts, et calcul des scores.
- Accueil et Inscription : Gestion administrative et réception des participants.

8. Post-Compétition

- Annonce officielle des scores et des résultats.
- Remise des trophées pour les trois meilleurs tireurs de chaque catégorie.
- Réunion de bilan avec les organisateurs pour identifier les améliorations possibles pour les éditions futures.